



Mairie de Vouhé

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AP_01_2026

CLUB HOUSE - RUE DU STADE

Le Maire de Vouhé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 162-12 et R 143-39 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 Juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Considérant que l'établissement a été construit dans les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant les différents contrôles annuels pour la sécurité contre les risques d'incendie, risques électriques et entretien des appareils professionnels effectués tous les ans ;

ARRÊTE

Article 1 : L'établissement "Club house", type L, catégorie 5, sis rue du Stade bénéficie d'une autorisation d'exploitation.

Article 2 : La commune est tenue de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Une ampliation sera transmise à :

- Sous-préfecture de l'arrondissement de Rochefort,
- Groupement de gendarmerie Surgères-Aigrefeuille.

Fait à Vouhé, le 09 janvier 2026

Le Maire, Thierry BLASZEZYK

